

**DEMANDE DE DEROGATION A L'ARRETE PREFECTORAL « BRUITS DE VOISINAGE »
MANIFESTATIONS SUR LES VOIES ET ESPACES PUBLICS**

Adresser la demande en mairie (ou au préfet si plusieurs communes concernées) au moins 30 jours avant le début de l'évènement

Demandeur

Nom :
 Prénom :
 Agissant au nom de (le cas échéant) :
 Adresse :

 Tél :
 Fax :
 Courriel :

Evènement

Nature de l'évènement :

 Lieu de l'évènement :

 Horaires et dates de l'évènement :

Nuisances sonores :

Sources potentielles de nuisances sonores :

Descriptif des dispositifs de sonorisation prévus :

- Puissance totale de la sonorisation : watts
- Nombre et puissance des hauts parleurs : X watts
- Nombre et puissance des enceintes : X watts
- Puissance de sonorisation sur véhicule (le cas échéant) : watts

Motifs justifiant la demande de dérogation :

Descriptif des dispositions prises pour préserver l'audition des personnes participant à l'évènement et limiter les éventuelles nuisances sonores pour le voisinage :

.....

Information préalable des riverains :

Pièces à joindre :

- **Plans de situation et cadastral du lieu de l'évènement (avec localisation du projet, des sources de bruit, et des habitations les plus proches, et le cas échéant, avec l'indication des zones particulièrement sensibles (hôpitaux, maternités, maisons de convalescence, de retraite ou autres établissements similaires),**
- **Croquis pour situer le lieu des haut-parleurs et/ou enceintes, ou pour une manifestation itinérante : joindre un plan de l'itinéraire.**

Fait à : Le
 Signature